



COMMUNIQUÉ 045

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL AINSI QUE DE LA PROCÉDURE POUR LES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

Val-des-Monts, le 14 octobre 2020. – La Municipalité de Val-des-Monts désire informer sa population que suite au passage du territoire de la MRC des Collines-de-l’Outaouais en zone rouge, des changements ont été apportés au calendrier des séances du Conseil municipal ainsi qu’à la procédure pour la tenue des assemblées publiques de consultation, et ce, en vertu de l’arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 qui stipule que :

« Toute séance publique d’un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. »

« Toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d’une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public. »

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d’une séance extraordinaire de son Conseil municipal tenue le 13 octobre 2020 :

- ✓ La résolution portant le numéro 20-10-335 aux fins d’abroger la résolution portant le numéro 20-07-202 et autoriser le bureau de la Direction générale à tenir les prochaines séances du Conseil municipal à compter de 14 h 30, lesquelles auront lieu à huis clos par les moyens de communication, tels que conférence téléphonique et vidéoconférence, et ce, jusqu’à nouvel ordre du Gouvernement du Québec.
- ✓ La résolution portant le numéro 20-10-336 aux fins d’abroger la résolution portant le numéro 20-07-203 et établir le calendrier des séances du Conseil municipal.

Par conséquent, voici les dates des prochaines séances du Conseil municipal, qui auront lieu à huis clos, à 14 h 30, par vidéoconférence, et ce, jusqu’à nouvel ordre :

20 octobre 2020
3 novembre 2020

17 novembre 2020
1^{er} décembre 2020

Comme c’est le cas depuis le début de la pandémie de la COVID-19 au Québec, nous diffuserons ces séances sur la page Facebook de la Municipalité le plus rapidement possible après leur tenue.

Les citoyens qui souhaitent adresser des questions aux membres du conseil dans le cadre de ces séances sont invités à les transmettre, par courriel, à l’adresse administration@val-des-monts.net avant 16 h 30 le lundi précédant la séance. L’ordre du jour des séances du Conseil municipal est diffusé sur notre page Facebook ainsi que sur notre site Internet, dans la section Actualités, le vendredi précédant la séance.

Pour ce qui est des prochaines assemblées publiques de consultation, elles seront annoncées par avis public et toute personne pourra transmettre ses commentaires écrits, par courriel ou par la poste pendant 15 jours à compter de la date de l’avis public afin que le Conseil municipal puisse s’en saisir avant de rendre une décision.